

Annexe 1 au CCP
à remplir obligatoirement par le candidat

Lot 1 - : téléphonie fixe et Internet

⇒ Débit alloué et garanti pour la VoIP

Réponse :

⇒ Garantie de temps de rétablissement (GTR) du service de téléphonie et Internet (4 heures maximum) (article 4-1.1 du CCP)

Réponse :

Lot 2 - : téléphonie mobile

⇒ taux de couverture du service sur le Maine et Loire (pourcentage des foyers couverts par le service) Réponse :

ou à défaut la carte de couverture qui met en évidence les zones dans lesquelles le service est actif.

Date : à _____ le _____

Nom et prénom du signataire